

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 16 mai 2018, à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe**

**Dossier n° :** D08-02-18/A-00122  
**Propriétaire(s) :** Krikor Kichian et Suzy Mouradian  
**Emplacement :** 10, chemin Rocky Point  
**Quartier :** 7 - Baie  
**Description officielle :** partie du lot 34, plan enr. 466  
**Zonage :** R1E  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

Les propriétaires souhaitent construire un rajout de plain-pied de 9,04 mètres sur 2,95 mètres (27,80 mètres carrés) à l'arrière de la maison isolée existante et aussi inclure l'espace de rangement (14,68 mètres carrés) qui se trouve du côté sud de la maison dans l'empreinte au sol de la maison, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre l'augmentation de la surface bâtie à 28 % de la superficie du lot (395,50 mètres carrés), alors que le règlement permet une surface bâtie maximale de 25 % de la superficie du lot ce qui, dans ce cas-ci, correspond à 353,11 mètres carrés.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.